CONCEPT 2011 – 2017

Collaboration avec les Eglises

EPER
Entraide Protestante Suisse

Contenu

Préface		**3**
1	**But du présent concept**	**5**
2	**Défis en Europe de l'Est**	**6**
2.1	Expériences en matière de collaboration avec les Eglises	6
2.1.1	Eglises d'Europe de l'Est et défis de société	7
2.1.2	Défis théologico-spirituels	7
2.1.3	Défis de politique ecclésiale	7
2.1.4	Rôle éthique et prophétique	8
2.1.5	Défis sociopolitiques	8
2.1.6	Défis professionnels généraux	9
3	**Valeurs et partenaires**	**10**
3.1	Valeurs et convictions fondamentales	10
3.2	Critères pour le choix des Eglises partenaires	12
3.3	Concentration sur l'Europe de l'Est	12
3.4	Eglise évangélique vaudoise en Italie	12
4	**Objectifs, principes et approches de travail**	**13**
4.1	Objectifs de la collaboration avec les Eglises	13
4.2	Principes de la collaboration de l'EPER	13
5	**Thèmes prioritaires et mise en œuvre**	**15**
5.1	Diaconie	15
5.1.1	Partie intégrante de l'Evangile	15
5.1.2	Intégration de groupes de population exclus de la société	16
5.1.3	Soutien à l'organisation paroissiale et questions de durabilité	16
5.1.4	Responsabilité de l'Etat	16
5.2	Organisation paroissiale	16
5.2.1	Les paroisses sont le pilier de la tradition et de la culture	16
5.2.2	Soutien aux prestations des Eglises	17
5.3	Partenariats entre paroisses et voyages de groupes	17
5.3.1	Médiation et encadrement	17
5.3.2	Dialogue entre Eglises	17
5.4	Accès au dialogue et à la formation théologiques	18
5.4.1	Dialogue théologico-ecclésiologique	18
5.4.2	Dialogue entre pasteurs	18
5.4.3	Collaboration dans le domaine de la formation	18
5.4.4	Aide aux collègues	19
5.5	Méthodes : programmes pays dans des pays prioritaires sélectionnés	19
6	**Relations publiques**	**19**

Préface

Chers lecteurs,

La collaboration avec les Eglises – jusqu'en 2010 « entraide des Eglises » – remonte au début de l'histoire de l'EPER. Le tout premier numéro de *Evangelische Bruderhilfe* (décembre 1945), la publication de l'EPER de l'époque, contenait ainsi, sous le titre *Nachrichten aus den kriegsgeschädigten Schwesterkirchen* (Nouvelles des Eglises sœurs détruites par la guerre), des reportages bouleversants sur les conséquences de la guerre en Pologne, en Tchécoslovaquie, aux Pays-Bas, en Hongrie, en Autriche et en Allemagne. Plus loin, il était mentionné : « L'œuvre d'entraide (EPER) constitue la main tendue des Eglises protestantes suisses. » La solidarité transfrontalière de l'EPER avait vu le jour.

Depuis, plus de 60 ans se sont écoulés et les partenariats, les projets et les protagonistes de la collaboration avec les Eglises ont évolué. Est toutefois resté l'engagement de l'EPER en faveur de la collaboration avec des partenaires ecclésiaux hors de Suisse. Et cela restera le cas à l'avenir.

En janvier 2010, l'EPER a soumis à consultation un rapport présentant une réflexion rétrospective et prospective sur le travail de la collaboration avec les Eglises. Plus de 20 réponses écrites sur l'orientation future de cette collaboration lui sont parvenues d'Eglises cantonales, de paroisses, de personnes intéressées et de partenaires ecclésiaux à l'étranger. Quatre ateliers avec des représentants des Eglises et des paroisses ont en outre donné lieu à un échange approfondi sur le sujet.

Les prises de position sur nos propositions ont été nombreuses et engagées, ce dont nous nous sommes réjouis. Elles ont d'une part constitué une base précieuse pour la définition du concept jusqu'en 2017, et d'autre part mis en évidence l'engagement important de larges cercles de personnes en faveur de ce travail de l'EPER. L'orientation future de la collaboration avec les Eglises bénéficiera donc d'une forte adhésion, et pourra probablement aussi compter sur un soutien important et actif pour la mise en œuvre de projets concrets. Nous espérons également que cette consultation aura contribué à une meilleure prise de conscience et une meilleure compréhension de cet aspect de notre travail dans le contexte des Eglises.

Conscients de la dimension de politique ecclésiale que revêt cette collaboration, nous avons, avant l'adoption du présent concept par le Conseil de fondation de l'EPER, initié un dialogue avec des représentants de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS). Son nouveau président nous a assuré que la FEPS considère la collaboration avec les Eglises comme un mandat essentiel de l'EPER et qu'elle soutient l'orientation générale du présent concept. Nous en sommes reconnaissants.

Parallèlement, il a été convenu que des représentants de la FEPS et de l'EPER entretiendraient un dialogue régulier sur la collaboration avec les Eglises, plus particulièrement sur les chances résultant pour le protestantisme suisse de la réalisation de projets concrets, mais aussi sur les risques que représente une éventuelle instrumentalisation de la collaboration avec les Eglises pour des affaires de politique ecclésiale. Au travers de nos projets, nous ferons tout notre possible pour soutenir la FEPS et les Eglises cantonales dans leurs relations extérieures. Nous veillerons également, avec nos partenaires ecclésiaux, à ce que les exigences de professionnalisme et de qualité soient respectées.

Nous nous réjouissons de nous lancer dans la mise en œuvre du présent concept. Dans ce cadre, nous devrons pouvoir compter sur un soutien diversifié. Aussi remercions-nous tous ceux qui, par le passé, ont soutenu l'entraide des Eglises et qui, à l'avenir, s'engageront en faveur de la collaboration avec les Eglises.

Ueli Locher, directeur

Impressum
Rédaction : Ueli Locher, Esther Oettli, Matthias Herren
Traduction : Sandra Först
Rédaction images : Ruedi Lüscher
Graphisme : Toni Bernet
Impression : Buchmann Druck
Tirage : 200 exemplaires

Avril 2011

1 But du présent concept

La collaboration avec les Eglises en Europe constitue l'un des mandats clés confiés à l'EPER par l'Assemblée des délégués de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) conformément à la charte et à la stratégie générale de l'EPER, définie pour une période de cinq ans.

Avec le développement des communautés rurales, la résolution des conflits et l'aide humanitaire, elle représente l'un des piliers du domaine « collaboration internationale ».

Le présent document doit préciser la forme de cette collaboration internationale entre les Eglises. Il doit notamment :

- établir la cohérence entre la vision présentée dans la stratégie et sa mise en œuvre dans la pratique
- présenter une brève rétrospective des activités accomplies jusqu'ici dans ce domaine
- offrir un cadre d'orientation pour la définition des objectifs, des positions et des domaines clés, ainsi que des principes de la collaboration.

Le présent concept constitue le cadre de référence pour l'ensemble des activités dans le domaine de la collaboration avec les Eglises pour la période 2011-2017.

2 Défis en Europe de l'Est

2.1 Expériences en matière de collaboration avec les Eglises

« La collaboration avec les Eglises représente le troisième pilier des activités de l'EPER à l'étranger à côté du développement et de la coopération ainsi que de l'aide humanitaire. Dans de nombreux pays, les communautés ecclésiales, par leur travail, exercent une influence significative sur l'évolution de la société civile. L'EPER les soutient, les conseille, les encourage et les accompagne dans le travail lié aux programmes et projets de diaconie et dans la mise en place des structures paroissiales nécessaires à cet effet. Le renforcement des Eglises partenaires et des organisations ecclésiales est une condition préalable importante pour un travail efficace au sein d'un projet » (extrait de la stratégie de l'EPER 2008-2012). L'EPER travaille dans le domaine de la collaboration avec les Eglises en Europe depuis sa fondation en 1946. L'accent a systématiquement été mis sur l'Europe de l'Est où, durant la guerre froide, de nombreuses Eglises ont été opprimées par les gouvernements et ont dû se réfugier dans la clandestinité. Pour les protestants d'Europe de l'Est, le soutien de l'EPER a constitué un signe extrêmement important de solidarité. C'est notamment grâce aux contributions des Eglises que ces pays ont disposé, à la chute du Mur, d'intellectuels prêts à assumer une responsabilité sociale.

Après la chute du Mur, la collaboration de l'EPER avec les Eglises partenaires d'Europe de l'Est s'est concentrée sur l'organisation paroissiale (travail ecclésial dans les paroisses, y c. construction d'infrastructures), sur la diaconie (encadrement social et soins aux personnes en difficulté matérielle, physique ou psychique, ainsi que soutien à des lieux de rencontres), ainsi que la formation et la formation continue sous la forme d'un encadrement et d'un soutien organisationnels et techniques. Dans ce cadre, l'EPER a pris en charge les coûts induits par des salaires d'enseignants, des cours, des bourses et l'achat d'ouvrages, et soutenu la création de centres de formation dans les domaines de la diaconie et de la théologie.

2.1.1 Eglises d'Europe de l'Est et défis de société

Vingt ans après la chute du Mur, les pays d'Europe de l'Est sont toujours fortement marqués par la domination totalitaire et souffrent de désorientation. Nombre de personnes ressentent la liberté conquise comme dénuée d'attrait. La logique du libéralisme les dépasse. Ces personnes ont plus que jamais besoin de renforcement et d'encouragement. Forte de ses expériences, l'EPER peut y contribuer.

2.1.2 Défis théologico-spirituels

Le travail de l'EPER avec les Eglises européennes se fonde sur un partenariat théologico-ecclésiologique étendu, qui revêt une dimension socio-politique et une dimension théologique. Une réflexion adaptée à ces dimensions devrait aller de soi tout comme la réflexion sur la promotion de l'égalité des genres.

Dans la mesure où le renforcement des partenaires qui guide notre action est un critère de qualité du travail opérationnel de l'EPER, il est nécessaire d'avoir un même regard sur les points suivants :

- une compréhension de l'histoire et du monde éclairée par des valeurs chrétiennes
- une image de Dieu qui appelle à la liberté et engage les êtres humains à agir en êtres pensants et responsables
- une compréhension de la justice qui n'exclut personne et se fonde sur l'égalité de tous les êtres humains.

Pour la collaboration avec les Eglises, le défi consiste à situer le discours théologique entre ouverture multiculturelle et fondamentalisme afin qu'il serve de plateforme solide pour l'action commune.

2.1.3 Défis de politique ecclésiale

Après la chute du Rideau de fer, les Eglises d'Europe centrale et d'Europe de l'Est se sont trouvées au cœur d'un processus de redéfinition de leur rapport à l'Etat et à la société. Ce processus est toujours en cours. Dans ce cadre, les Eglises partenaires sont confrontées au défi de se positionner par rapport aux tendances nationalistes présentes dans les Etats d'Europe de l'Est et parfois même au sein de leurs propres rangs.

Les Eglises d'Europe de l'Est ont assumé une responsabilité sociale croissante grâce à des institutions diaconales. Souvent, elles ont implicitement assumé des tâches sociales que l'Etat aurait en principe dû assumer. Rien ne s'y oppose si les Eglises sont conscientes de cette situation et qu'elles exigent une participation de l'Etat dans la mesure de ses possibilités financières. Mais le lien entre prédication publique et responsabilité sociale n'a pas encore pu être établi dans la majeure partie des cas. L'entrée de nombreux nouveaux Etats dans l'Union européenne lance des défis supplémentaires aux Eglises parce que les tensions sociales s'accroissent et les tâches sociopolitiques augmentent.

2.1.4 Rôle éthique et prophétique

Après la domination totalitaire et la marginalisation sociale importante des Eglises qu'elle a entraînée, la chute du Mur a soudainement permis à celles-ci d'exercer à nouveau une influence croissante sur la société et sur le réaménagement des rapports politiques. Le processus de conciliation, initié par le mouvement œcuménique et porté par de nombreux groupes de base ecclésiaux et non ecclésiaux, s'est mis à rayonner en défendant les trois thèmes que sont la paix, la justice et la sauvegarde de la création.

Ces dernières années toutefois, l'enthousiasme a cédé la place à une certaine fatigue à maints endroits. La disposition des paroisses d'Europe de l'Est à relever des défis sociaux (notamment la reconstitution du « ciment social » au sein de la population) et écologiques n'est plus aussi grande. La tentation d'idéaliser le passé se précise.

Les responsables d'Eglises sont toutefois conscients de l'importance, en période de réorientation de l'ensemble du système social, de se pencher sur le rôle des Eglises dans la société, de s'engager en faveur des personnes défavorisées et de prendre part au débat sociopolitique. Ils cherchent comment l'Eglise peut guider et aider les personnes désorientées.

Les responsables d'Eglise sont soutenus dans cette recherche par un nombre croissant de jeunes dans l'Eglise, dans la diaconie et dans les facultés de théologie qui sont déterminés à apporter leurs compétences éthiques et sociales à la société. Des initiatives diaconales et pédagogiques, de nouvelles offres de formation et de formation continue ainsi que des activités sociales en faveur de la population rom par exemple témoignent de cet élan. Malheureusement, ces efforts sont limités, notamment en raison de ressources financières restreintes.

2.1.5 Défis sociopolitiques

Après avoir vécu pendant 50 ans sous la contrainte, la société civile d'Europe de l'Est a besoin de plus de temps que prévu pour s'organiser en groupes d'intérêts. Or l'existence de telles associations est une condition indispensable pour assurer une structure étatique démocratique qui garantisse le respect des intérêts de larges couches de la population.

Les Eglises et les organisations ecclésiales constituent des groupes importants, qui marquent fortement la société. A ce titre, elles peuvent apporter une contribution précieuse au renforcement de la société civile.

2.1.6 Défis professionnels généraux

En Suisse tout comme sur le plan international, les acteurs du développement et de la coopération doivent aujourd'hui être à la hauteur de standards professionnels élevés. La tenue de la comptabilité et le respect de la transparence exigent des systèmes de contrôle internes et des procédures de contrôle des projets qui, dans un système interindépendant et globalisé, sont aussi exigés de la part des Eglises et des partenaires ecclésiaux.

3 Valeurs et partenaires

Dans sa publication « Les défis européens pour la FEPS et pour ses Eglises membres », la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) souligne l'importance pour l'Eglise protestante et ses œuvres d'entraide de s'impliquer en Europe et dans le monde par la discussion au sein des Eglises protestantes, par le dialogue interreligieux et par la solidarité.

3.1 Valeurs et convictions fondamentales

La collaboration avec les Eglises se fonde sur les valeurs et les convictions fondamentales de l'EPER. Sont essentielles dans ce cadre les valeurs « foi – amour – espérance », liées à la dignité de chaque être humain au sens de l'amour du prochain de l'Evangile, les droits humains et les valeurs de base de l'EPER (voir points a) à i) ci-après). La collaboration avec les Eglises met particulièrement en avant les racines chrétiennes de l'engagement, qui reposent sur la foi. L'EPER est toutefois consciente du nombre important de valeurs et de convictions fondamentales qui, dans la collaboration avec les Eglises également, ont pour objectif le bien-être de l'homme. Les neuf convictions fondamentales ci-après orientent le travail concret de l'EPER ainsi que la collaboration avec les Eglises.

a) **Justice :** nous nous engageons pour un monde plus juste, parce que nous sommes précisément attentifs à la dignité de chaque être humain. C'est pourquoi nous soutenons des individus ou des communautés dans la revendication de leurs droits.

b) **Autonomie :** nous soutenons les êtres humains dans leurs efforts pour mener une vie autonome. C'est pourquoi nous orientons notre activité selon le principe « aider à s'aider soi-même » et favorisons de manière ciblée les ressources et potentiels existants. Nous attachons de l'importance au fait que les êtres humains se développent non seulement au niveau individuel mais qu'ils cultivent également le sens de la communauté et prennent leurs responsabilités dans la société.

c) **Respect :** nous nous engageons pour la sauvegarde de la création et respectons ainsi toute vie. Nous accordons beaucoup d'attention aux être humains et nous nous engageons pour une vie en commun paisible. Nous orientons toujours notre activité vers des buts durables et à long terme. Nous contribuons ainsi à ce que les générations à venir disposent également de conditions de vie préservées.

d) **Solidarité :** nous sommes tenus d'être solidaires avec les gens atteints dans leur dignité, menacés dans leur existence ou privés de leurs droits. C'est pourquoi nous nous engageons pour le soulagement de la misère matérielle et morale. Nous mettons à jour les causes de la pauvreté et de l'injustice et luttons contre elles. Nous prêtons notre voix aux personnes défavorisées et privées de leurs droits.

e) **Aide sans frontières :** l'interdépendance des hommes avec toute vie ne s'arrête pas aux frontières politiques, culturelles, ethniques, sociales, religieuses ou autres. C'est pourquoi nous proposons notre aide sans distinction de pareilles limites sociales créées par les hommes.

f) **Responsabilité :** nous ne sommes pas responsables seulement vis-à-vis du Créateur et d'autrui, mais nous devons également rendre des comptes à ceux qui nous financent et aux bénéficiaires de nos prestations. Nous sommes tenus à la plus grande clarté à propos de l'utilisation des moyens qui nous sont confiés. Nous justifions de manière compréhensible les décisions qui peuvent avoir des répercussions sur des bénéficiaires. Nous rendons compte de manière transparente de notre activité et exposons les succès mais également les échecs et déceptions inévitables.

g) **Participation :** nous impliquons le plus possible les personnes concernées dans la planification et la mise en œuvre de projets et programmes, et leur permettons ainsi de participer à leur orientation. Nous sommes à l'écoute de leurs besoins et intérêts, et nous nous expliquons de façon critique. Notre but est que les être humains se perçoivent comme coresponsables des dynamiques de changement et qu'ils mettent celles-ci en œuvre dans leur environnement de vie et assurent leurs résultats à long terme.

h) **Proximité avec les êtres humains :** dans tous nos domaines d'activité, nous voulons être proches des gens. C'est pourquoi nous cultivons le dialogue et communiquons de manière compréhensible, ouverte et franche. Nous entrons en contact avec des personnes d'origines différentes et encourageons ainsi les rencontres entre humains.

i) **Effets:** l'aide ne doit jamais être une fin en soi. Elle doit plutôt être mesurée à l'impact qu'elle a eu sur les personnes concernées. Nous accordons ainsi énormément d'importance à une vérification minutieuse de l'effet que nous avons obtenu avec nos programmes et projets.

3.2 Critères pour le choix des Eglises partenaires

En Europe de l'Est, l'EPER travaille principalement avec des Eglises réformées partageant les valeurs, les convictions fondamentales et les principes de travail de l'EPER (voir point 4.2). Nombre de ces Eglises se réfèrent à la deuxième Confession helvétique et sont ainsi liées à la Suisse en tant que pays réformé. L'affiliation au Conseil œcuménique des Eglises ou à la Communion mondiale d'Eglises réformées (CMER) constitue un critère pour les partenariats avec d'autres Eglises. Une collaboration avec les Eglises orthodoxes a lieu dans les pays et les régions où elles sont, à l'instar de l'Eglise réformée, minoritaires (p. ex. les Eglises orthodoxes en Pologne et en Albanie) ou constituent un interlocuteur œcuménique important (p. ex. en Roumanie).

3.3 Concentration sur l'Europe de l'Est

Sur la base de ces valeurs et de ces convictions fondamentales, l'EPER s'engage principalement dans le cadre de la collaboration avec les Eglises réformées d'Europe de l'Est. Cette concentration, qui a été souhaitée par la majorité (y c. la FEPS) dans le cadre d'une large consultation, a pour objectif de canaliser les forces et les moyens financiers de l'EPER.

La collaboration avec les Eglises dans les pays du sud est assurée par « mission 21 ». L'œuvre de mission bâloise collabore avec des Eglises et des organisations chrétiennes dans 17 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Cette répartition fait sens pour les deux œuvres. En Suisse romande, la collaboration avec les Eglises dans les pays du sud est assurée par DM-échange et mission.

3.4 Eglise évangélique vaudoise en Italie

L'Italie constitue une exception importante en ce sens que l'EPER entretient une relation de longue date avec l'Eglise évangélique vaudoise dans ce pays. Cette dernière ne disposant pas de sa propre œuvre d'entraide à l'étranger, elle apporte chaque année à la collaboration avec les Eglises de l'EPER un soutien financier conséquent, qu'elle perçoit via l'impôt de l'Etat en faveur des associations à but non lucratif (« otto per mille »). Inversement, l'EPER s'engage dans des projets ecclésiaux et diaconaux de l'Eglise évangélique vaudoise en Italie.

4 Objectifs, principes et approches de travail

4.1 Objectifs de la collaboration avec les Eglises

- L'EPER soutient les Eglises réformées d'Europe de l'Est et leurs œuvres dans la réalisation de leurs tâches diaconales et paroissiales au sens d'une action chrétienne solidaire
- L'EPER soutient l'échange et les relations entre paroisses de Suisse et d'Europe de l'Est par le biais de la promotion de partenariats de paroisses
- L'EPER mène avec les Eglises partenaires d'Europe de l'Est un dialogue critique sur une Eglise réformée ouverte au monde et sur des questions interreligieuses

4.2 Principes de la collaboration de l'EPER

Les principes de la collaboration de l'EPER orientent la collaboration avec les Eglises. Dans certains cas, ces principes peuvent se contredire. Ils doivent donc être pondérés différemment.

Approche participative : les projets sont définis en collaboration avec les Eglises partenaires et/ou les œuvres ecclésiales partenaires.

Renforcement des Eglises partenaires et de leurs œuvres ecclésiales : une grande importance est attribuée au renforcement du rôle de porte-parole de la paix (gestion et résolution des conflits), de la justice (justice sociale) et de la sauvegarde de la création (environnement) de l'Eglise et de ses œuvres. Ce rôle se fonde d'une part sur une réflexion sur le message chrétien, d'autre part sur les connaissances de la législation nationale et internationale.

Approche œcuménique : au travers de la collaboration avec les Eglises, l'EPER s'engage en faveur de l'œcuménisme, du dialogue interreligieux et de la collaboration. Toute collaboration avec des partenaires dont l'orientation et les programmes vont à l'encontre des valeurs et des convictions fondamentales de l'EPER, notamment avec des partenaires poursuivant une orientation nationaliste et/ou confessionaliste, est exclue.

Approche fondée sur le droit : le respect de la dignité humaine est au centre du travail de l'EPER. Les valeurs chrétiennes et les droits humains universels constituent ici le dénominateur commun. Leur application constitue le seul moyen de garantir la paix, la justice et la sauvegarde de la création.

Egalité entre les sexes : l'EPER s'engage à traiter équitablement tous les être humains en tant que créatures de Dieu. Les hommes et les femmes doivent bénéficier du même traitement, que ce soit face à la loi ou aux normes, valeurs et traditions culturelles. Au sein des Eglises, il convient notamment de veiller à ce que tous puissent accéder aux différentes fonctions.

Sensibilité aux conflits : l'EPER et ses Eglises et œuvres partenaires travaillent souvent dans des pays ou des régions marqués par des conflits sociaux. Il convient donc, dans le cadre de la collaboration et des projets, de veiller à ne pas déclencher de conflits supplémentaires et de ne pas aggraver les conflits existant, mais plutôt de les atténuer.

Sécurité dans les zones de conflit : des mesures supplémentaires sont requises pour les activités dans les zones de conflit, afin de ne pas compromettre la sécurité des Eglises et des œuvres partenaires. En règle générale, les partenaires sont les mieux à même d'estimer le risque et de définir les limites de leur action. Dans ces cas-là, l'EPER accepte une certaine flexibilité au niveau de la conception des projets.

Travail d'intégration et de synergie : l'évaluation continue des projets favorise l'apprentissage en commun et l'amélioration du travail conjoint. Dans ce cadre, il est essentiel de promouvoir l'échange avec les autres acteurs et projets ecclésiaux et non ecclésiaux.

Travail en réseaux et partage du savoir : l'EPER encourage l'échange et la collaboration dans le contact avec d'autres œuvres ecclésiales partenaires, dans le but d'améliorer l'efficience. Le lobbying commun en vue d'atteindre des objectifs communs doit également reposer sur ces principes. L'EPER encourage les Eglises partenaires et leurs œuvres ecclésiales à entretenir des contacts entre elles et à dialoguer afin d'apprendre les unes des autres.

5 Thèmes prioritaires et mise en œuvre

La collaboration avec les Eglises repose souvent sur un partenariat de longue date avec une Eglise ou un partenaire ecclésial. Dans ce contexte, les projets sont définis ensemble et de manière participative.

5.1 Diaconie

5.1.1 Partie intégrante de l'Evangile

La diaconie fait partie intégrante de la mission de prédication des Eglises. Le service au prochain et la proclamation de l'Evangile vont de pair et ne peuvent être exercés isolément.

Le travail de diaconie de l'EPER s'oriente d'après la Déclaration de Bratislava (1994). Celle-ci a ouvert la voie à une vision de la diaconie en Europe : « Notre vision de l'avenir de l'Europe est une Europe ouverte au reste du monde, où auront pris fin les profondes divisions économiques, le racisme et la discrimination et où seront mises en place des structures donnant l'égalité de chances et de traitement aux groupes qui actuellement sont marginalisés ou exclus : c'est une vision communautaire dans laquelle les gens s'entendent, partagent,

prennent soin du prochain et de l'environnement. La vocation de la diaconie est de contribuer à la réalisation de cette vision. »

5.1.2 Intégration de groupes de population exclus de la société

Pour l'EPER, les tâches de diaconie relèvent avant tout du domaine de l'intégration de groupes de population exclus, tels que les personnes handicapées, certaines ethnies (en Europe principalement les roms, les Ashkalis et les Egyptiens), mais également de groupes de population vulnérables tels que les personnes âgées, les jeunes, les personnes socialement abandonnées ou victimes de violence.

C'est la raison pour laquelle nous nous engageons :

- dans le soin aux personnes handicapées et pour des vacances pour les personnes handicapées
- dans la prise en charge de personnes âgées
- pour l'intégration des roms, des Ashkalis et des Egyptiens
- dans le travail avec les jeunes dont la place dans la société est compromise
- pour les victimes de violence (violence domestique, prostitution forcée)

5.1.3 Soutien à l'organisation paroissiale et questions de durabilité

Sur le long terme, l'exploitation d'institutions diaconales dépasse les possibilités de l'EPER. C'est pourquoi la collaboration avec les Eglises s'engage principalement dans l'organisation paroissiale, le conseil institutionnel et le conseil en matière de durabilité. L'échange avec des institutions similaires et le conseil par des personnes compétentes constituent des instruments essentiels dans ce cadre. Des infrastructures adaptées faisant souvent défaut, la collaboration avec les Eglises apporte également son aide sous la forme d'aménagement de bâtiments.

5.1.4 Responsabilité de l'Etat

A travers le monde entier, l'Etat est lui aussi responsable envers les personnes bénéficiaires du travail de diaconie. C'est la raison pour laquelle l'implication de l'Etat et le droit à ses prestations (p. ex. accès aux droits civiques) doivent si possible être revendiqués dans le cadre de prestations d'aide et de conseils.

5.2 Organisation paroissiale

5.2.1 Les paroisses sont le pilier de la tradition et de la culture

Les Eglises d'Europe de l'Est ont leurs propres traditions, cultures, structures et visions, marquées par leurs expériences particulières. Les paroisses constituent un pilier important de cette tradition. C'est la raison pour laquelle l'EPER mise, dans le cadre de la collaboration avec les Eglises, sur l'organisation paroissiale au sens de :

- lieu donnant un sens à la cohabitation au sein d'une communauté
- havre spirituel
- lieu de prédication
- lieu de rencontre

5.2.2 Soutien aux prestations des Eglises

L'EPER soutient les responsables des paroisses dans l'organisation de diverses prestations des Eglises marquant la vie paroissiale et pouvant influer sur la vie des communes. Sont par exemple envisageables :

- un soutien sous la forme d'un échange
- un soutien de départ aux activités de la paroisse
- des contributions pour la construction de locaux lorsque ceux-ci font défaut ou ne sont pas adaptés. Les contributions à la construction de paroisses ou d'œuvres ecclésiales ou diaconales sont régies par la notice correspondante.

5.3 Partenariats entre paroisses et voyages de groupes

Pour l'EPER, la rencontre et le dialogue entre Suisses et habitants des pays de l'Est constituent une source d'enrichissement réciproque. Celui-ci est favorisé par les partenariats entre paroisses et les voyages de groupes.

5.3.1 Médiation et encadrement

L'EPER aide les paroisses suisses à trouver une paroisse partenaire en Europe de l'Est et à lui apporter, pendant toute la durée du partenariat, un soutien actif et des conseils. Les paroisses suisses sont très intéressées par ce type de partenariat. L'organisation à proprement parler du partenariat, tout comme celle des rencontres ou des activités, est laissée au libre choix des paroisses. L'expérience a montré que mettre un terme à de tels partenariats était toujours difficile. Aussi l'EPER apporte-t-elle dans ce cadre un soutien et des conseils.

5.3.2 Dialogue entre Eglises

Les partenariats entre paroisses et les voyages de groupes en Europe de l'Est organisés par la collaboration avec les Eglises donnent lieu à un dialogue théologico-ecclésiologique. Dans le cadre de ces partenariats et voyages, des rencontres sont organisées avec des responsables ecclésiaux et des membres de paroisses, et des participations aux cultes de la paroisse par-

tenaire ont lieu. Les participants découvrent ainsi l'Eglise partenaire, ses traditions et la culture des protestants d'Europe de l'Est, et entament une réflexion sur le sujet.

5.4 Accès au dialogue et à la formation théologiques

Une Eglise ouverte au monde se doit de porter en permanence un regard critique sur sa propre position. Cela présuppose une formation correspondante et un dialogue théologico-ecclésiologique. La collaboration avec les Eglises soutient des formations de manière ciblée et joue le rôle d'initiatrice du dialogue, en mettant en réseau divers acteurs et en les impliquant activement dans l'échange.

5.4.1 Dialogue théologico-ecclésiologique

La collaboration avec les Eglises encourage le dialogue théologico-ecclésiologique entre les Eglises partenaires d'Europe de l'Est et les Eglises et paroisses de Suisse. Celui-ci constitue une base essentielle pour une collaboration durable et réussie dans le domaine de la diaconie et de l'organisation paroissiale.

5.4.2 Dialogue entre pasteurs

Afin d'être le plus large possible, le dialogue théologico-ecclésiologique doit, dans la mesure du possible, impliquer non seulement les divers représentants d'Eglise, mais également des groupes de théologiens. Les semaines de formation continue pour pasteurs dédiées à un sujet précis lié à une Eglise partenaire favorisent ce dialogue et ont des effets concrets sur la base ecclésiale.

5.4.3 Collaboration dans le domaine de la formation

La collaboration avec les Eglises encourage l'échange dans le domaine de la formation à plusieurs niveaux. Dans le cadre de thèses ou de diplômes d'études post-grades, elle soutient des séjours de courte durée dans des facultés de théologie en Suisse ou finance l'achat d'ouvrages théologiques. Lorsque c'est possible, elle initie et encourage l'invitation de professeurs dans des facultés de théologie de Suisse et d'Europe de l'Est. Dans le cadre de la promotion de la relève, elle recherche, de manière ciblée, des places de stage dans les administrations et organisations ecclésiales en Suisse ou au sein d'Eglises partenaires. Pour les projets d'envergure tels que les colloques de formation théologique en Europe de l'Est ou les programmes de places de stage, des contacts sont établis avec les Eglises partenaires allemandes qui disposent d'offres adéquates. La collaboration avec les Eglises lance ses propres thèmes et assure les liens avec des représentants des Eglises partenaires. Dans le domaine de la formation, son activité se limite en grande partie à un travail de mise en contact.

5.4.4 Aide aux collègues

L'aide aux collègues, dans le cadre de laquelle des pasteurs suisses soutiennent de manière ciblée des collègues d'Europe de l'Est, constitue un aspect spécifique du partenariat ecclésial et théologique entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest. Elle facilite la formation et la formation continue, et permet de fournir une aide diaconale dans des situations d'urgence.

5.5 Méthodes : programmes pays dans des pays prioritaires sélectionnés

A l'avenir, un programme d'une durée de quatre ans environ pour la collaboration entre l'EPER et la/les Eglise(s) réformée(s) sera défini avec ces dernières et les organisations ecclésiales partenaires dans les pays prioritaires de la collaboration avec les Eglises (actuellement, il s'agit de la Roumanie, de la Hongrie, de la Tchéquie, de la Serbie et des Carpates ukrainiennes). Ce programme se fondera sur une consultation auprès des responsables du travail paroissial, de la diaconie et de la formation théologique de ces Eglises. Pour chaque programme, un cadre financier approximatif sera défini. Lorsque des tables rondes existent avec d'autres Eglises donatrices et œuvres partenaires diaconales, les programmes pays seront présentés et leur mise en œuvre définie conjointement avec les Eglises partenaires d'Europe de l'Est. Le cadre global pour l'ensemble des programmes pays dépendra des moyens financiers (valeurs fondées sur l'expérience) dont l'EPER dispose pour la collaboration avec les Eglises. L'EPER vise un financement le plus large possible de la collaboration avec les Eglises.

L'adoption de projets, le monitoring et le reporting sont régis par les lignes directrices définies pour le développement et la coopération.

6 Relations publiques

La collaboration avec les Eglises doit être thématisée dans les relations publiques. Etant donné que les partenariats ecclésiaux sont au cœur de cette collaboration, les principaux partenaires pour le soutien à ces travaux sont les paroisses réformées de Suisse, les Eglises cantonales et la Fédération des Eglises protestantes de Suisse. Le travail de communication de l'EPER doit activement viser à susciter l'intérêt de ces partenaires pour la collaboration avec les Eglises. Celle-ci vit en effet de la relation avec les diverses Eglises, et l'engagement est essentiellement financé par les paroisses et les institutions ecclésiales. Pour cette raison, la collaboration avec les Eglises doit faire l'objet d'une information via les médias d'Eglise et les échanges directs. Elle doit par ailleurs être présentée comme un élément du mandat général de l'EPER.

EPER
Secrétariat romand
17bis, boulevard de Grancy
Case postale 536
1001 Lausanne
Tél. 021 613 40 70
Fax 021 617 26 26
info@eper.ch

HEKS
Geschäftsstelle
Seminarstrasse 28
Postfach
8042 Zürich
Tel. 044 360 88 00
Fax 044 360 88 01
info@heks.ch

www.eper.ch

Petits moyens, grands effets.

EPER
Entraide Protestante Suisse